

FICHE

# pharmacie

## Quel est le rôle du pharmacien d'officine ?

---

Le pharmacien d'officine est **un professionnel de santé de référence** pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson.

Ses compétences, sa proximité et sa disponibilité lui permettent de jouer un rôle essentiel auprès des patients. Ainsi, il est l'un des acteurs les plus à même de :

- ✎ **vous rassurer** en vous aidant à exprimer vos craintes et vos doutes, en répondant à vos interrogations sur votre maladie,
- ✎ vous aider **à mieux comprendre et bien suivre votre traitement**,
- ✎ vous conseiller pour **faciliter votre quotidien** : recours au pilulier, conseils hygiéno-diététiques, médicaments adaptés en cas de trouble passager...
- ✎ vous orienter vers **un autre professionnel de santé** si besoin, vers **les associations de patients** comme France Parkinson, **les ateliers d'éducation thérapeutique du patient (ETP\*)**, en milieu ambulatoire ou hospitalier (selon l'offre proposée par chaque région).

\* L'ETP s'inscrit dans le parcours de soins des patients. Cette démarche multidisciplinaire vise à les aider à gérer au mieux leur vie avec leur maladie.



## Que peut-il vous apporter ?

---

Le pharmacien est **à votre écoute**, il essaie de répondre de la manière la plus adaptée possible à vos questions sur votre maladie et sur son traitement.

Il veille **au bon usage des médicaments** (dosage, fréquence et moment des prises, comme indiqué sur l'ordonnance), s'assure de **la bonne efficacité du traitement**.

Il vous aide à différencier les effets indésirables des symptômes de la maladie, à **anticiper ces événements indésirables, à les limiter et les gérer** lorsqu'ils apparaissent, par des astuces et des conseils sur la conduite à tenir, pour mieux les supporter au quotidien.

### À noter

Le pharmacien participe au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie. Par exemple, il peut vous accompagner dans les démarches à suivre auprès de la préfecture pour pouvoir continuer à conduire, ou dans l'anticipation d'un déplacement en France d'une durée supérieure à un mois ou d'un voyage à l'étranger.

Il vous oriente si nécessaire (en cas de traitement peu efficace, survenue de symptômes inhabituels, effets indésirables sévères...) **vers un autre professionnel de santé** : médecin traitant, neurologue, appel du 15 en cas d'urgence.

Il vous conseille pour la sollicitation de **ressources supplémentaires** : sources d'informations fiables et scientifiquement validées (documentation, sites internet...), autres professionnels intervenant dans la maladie de Parkinson (kinésithérapeute, ergothérapeute, diététicien...), associations de patients...

Il contribue **à vous rendre plus autonome**, en vous aidant à devenir acteur de votre maladie, en facilitant votre adhésion aux traitements prescrits avec votre médecin, en vous permettant de maintenir et améliorer votre qualité de vie.

## À noter

Il est recommandé de venir à la pharmacie, au moins une fois, avec la personne qui partage votre quotidien, s'il y en a une (conjoint, membre de la famille, aide à domicile...). C'est elle qui fera le lien entre le pharmacien et vous si vous ne pouvez pas vous déplacer, en relayant les recommandations, en aidant au bon suivi du traitement, en rapportant à l'officine les problèmes rencontrés dans la vie quotidienne.



## À quel moment devez-vous aller le voir ?

---

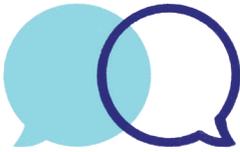
Le pharmacien joue un rôle important d'écoute, de conseil, d'éducation :

- dès l'établissement de la première ordonnance,
- lors du renouvellement de chaque prescription,
- et tout au long des différents stades de la maladie.

Vous pouvez vous rendre chez votre pharmacien dès que vous avez besoin d'un avis ou d'un conseil aux différentes étapes de votre parcours de santé.

## À noter

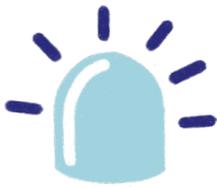
Chaque patient est libre de choisir sa ou ses pharmacie(s). Cependant, il est préférable, pour votre suivi, de choisir une pharmacie de référence, où vous aurez l'habitude de vous rendre et aurez noué une relation de qualité avec les pharmaciens et préparateurs. Ceux-ci pourront ainsi recueillir toutes les informations qui leur permettront de mieux vous connaître, identifier vos besoins et votre traitement, vous écouter pour mieux vous conseiller et, si nécessaire, vous orienter.



## Quelles questions devez-vous lui poser ?

---

Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises questions. Ce qui est important, ce sont les moments d'échanges privilégiés qui vont s'instaurer, l'alliance thérapeutique, la relation de confiance qui va s'établir avec ce professionnel de santé. C'est la base pour un bon accompagnement et un suivi de qualité.



## Prise en charge

---

Le pharmacien d'officine est disponible au moins 6 jours sur 7, **accessible facilement** et **sans rendez-vous**.

Un **service de garde** est organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines. Pour connaître la pharmacie de garde à proximité de votre domicile, consulter le site RésoGardes ([www.3237.fr](http://www.3237.fr)) ou appeler le 3237 (Numéro Audiotel : 0,35€/min ; accessible 24h/24).

Vous pouvez transmettre à votre pharmacien le lien de la plateforme d'e-learning PharmaPark, créée par France Parkinson, qui lui est dédiée. Il trouvera dessus des outils et des conseils dans sa pratique.

Rendez-vous sur : [pharmapark.franceparkinson.fr](http://pharmapark.franceparkinson.fr)